

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 janvier 2015 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Michel Morin

CE-2015-83-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2015-84-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2015-85-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 21 JANVIER 2015**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 21 janvier 2015, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2015-86-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la triple commission (famille-culture-sport) du 3 novembre 2014 ;
 - de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 11 décembre 2014.
-

CE-2015-87-DEC POSTE DE POMPAGE T65

ATTENDU QUE le développement de la partie « est » de la phase 2 d'Altavista (CPGIU, 2014-11-19/ 01) dans Urbanova est conditionnel à la mise en service de la station de pompage prévue pour ce secteur (T65);

ATTENDU QUE le développement de la partie « Sud » de côte de Terrebonne du Golf le Versant (CPGIU, 2014-11-19/ 03) dans Urbanova est conditionnel à la mise en service de la station de pompage prévue pour ce secteur (T65);

ATTENDU QUE dans le plan directeur des infrastructures, préparé par la firme BPR-Triax, un poste de pompage sanitaire (T65) est prévu et sera construit dans

le secteur « est » d'Urbanova, plus précisément près du chemin de la côte de Terrebonne et de la 40^e avenue;

ATTENDU QUE le futur poste de pompage sanitaire (T65) permettra d'alléger la charge du poste de pompage sanitaire Moody en plus de desservir une partie du projet Urbanova;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux s'élève à 5 500 000\$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2014-12-11/01 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la construction d'un poste de pompage sanitaire (T65) dans le secteur « est » d'Urbanova, plus précisément près du chemin de la côte de Terrebonne et de la 40^e avenue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux afin d'entreprendre le processus pour la construction d'un poste de pompage sanitaire (T65) dans le secteur « est » d'Urbanova, plus précisément près du chemin de la côte de Terrebonne et de la 40^e avenue.

Que les Directions du greffe et affaires juridiques, de l'administration et finances et du génie et projets spéciaux soient mandatés pour préparer et recommander au comité exécutif un projet de règlement d'emprunt.

Que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les honoraires professionnels concernant la construction d'un poste de pompage sanitaire (T65) dans le secteur « est » d'Urbanova, plus précisément près du chemin de la côte de Terrebonne et de la 40^e avenue, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt.

CE-2015-88-DEC PLAN DIRECTEUR / AQUEDUC / SECTEUR GEORGE-VI ET URBANOVA

ATTENDU l'existence d'une problématique de pression dans le secteur George-VI et de la Pommeraie;

ATTENDU QUE la phase 1 d'Altavista dans Urbanova est en cours et que plusieurs logements sont en construction ou à venir;

ATTENDU QUE le comité exécutif, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU), a mandaté le comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler sur des projets de développement dans Urbanova;

ATTENDU QUE la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) recommande au comité exécutif de mandater le CCDM à amorcer les travaux visant à implanter une conduite d'aqueduc dans l'emprise des rues, entre l'usine de filtration d'eau potable sur côte de Terrebonne de la RAIM, jusqu'au boulevard Carmel dans le secteur Ouest de la ville, incluant la future avenue Pierre-Dansereau;

ATTENDU QUE l'objectif pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sous l'emprise de la future avenue Pierre-Dansereau est prévu à l'hiver 2016;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2014-12-11/02 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la vérification de l'impact des nouvelles constructions et des nouveaux projets de développement sur la pression en eau des résidents du secteur George-VI et de la Pommeraie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux afin d'obtenir une offre de services pour vérifier l'impact des nouvelles constructions et des nouveaux projets de développement sur la pression en eau des résidents du secteur George-VI et de la Pommeraie.

CE-2015-89-DEC PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) à superviser la préparation d'un plan directeur de circulation et de transport actif et collectif, en collaboration avec la MRC Les Moulins;

ATTENDU QUE le transport actif est essentiel à l'instauration de collectivités viables et saines puisque lorsque les gens choisissent de se déplacer à pied ou à bicyclette, leurs quartiers deviennent plus agréables puisque la circulation automobile y est moins dense, l'air plus pur et que les rues sont tout simplement plus vivantes (*Guide de planification et de ressources sur les transports actifs au Canada*);

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer par type d'usager, les endroits où la Ville souhaite des déplacements fluides et sécuritaires pour les piétons, les cyclistes et le transport collectif et, par la suite une coordination avec les véhicules automobiles en fonction des endroits déterminés ci-avant;

ATTENDU QUE le transport actif peut se résulter par :

- Offrir des voies cyclables réservées et des stationnements pour les vélos;
- Mettre en place des mesures de modération de la circulation et des caractéristiques de sécurité pour le piéton comme des avancées de trottoirs surélevés et des terre-pleins centraux;
- Assurer l'installation et l'entretien de trottoirs, de bretelles et de passages pour piétons;
- Exiger des améliorations des infrastructures de transport actif dans les projets de réaménagement et de travaux publics;
- Assurer l'éclairage suffisant des rues et des sentiers;
- Organiser des séances de sensibilisation et d'information sur la sécurité à l'intention des automobilistes, des piétons et des cyclistes.

(*Guide de planification et de ressources sur les transports actifs au Canada*)

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2014-12-11/03 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant l'élaboration d'un plan de mobilité durable pour l'ensemble de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux, en collaboration avec les Directions de l'entretien du territoire et de l'urbanisme durable, à élaborer un plan de mobilité durable pour l'ensemble de la ville.

Que ce plan de mobilité durable tienne compte des orientations du mandat du comité exécutif, soit :

Superviser la préparation d'un plan directeur de circulation et de transport actif et collectif, en collaboration avec la MRC Les Moulins;

Que le représentant de la Direction du génie et projets spéciaux se rapporte régulièrement à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) pour le suivi de ce dossier.

Que la Commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) dépose en temps opportun ses recommandations au comité exécutif.

CE-2015-90-DEC MISE À JOUR NO 34 / ÉMISSION D'UNE NOUVELLE DIRECTIVE DG.1000.8 / ÉLABORATION ET MISE À JOUR DES PROCESSUS INTERDIRECTIONS

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour no 34 et de la directive générale DG.1000.8 portant sur l'élaboration et mise à jour des processus interdirections ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 34 et de la directive DIR.1000.8 – élaboration et mise à jour des processus interdirections.

CE-2015-91-DEC OFFRE DE SERVICES / PROCUREURS / RETAINER / 2015

ATTENDU QUE la Ville retient les services professionnels de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés , avocats, (aujourd'hui connu comme étant la firme Deveau avocats) depuis de nombreuses années pour toutes questions qui sont de nature non contentieuse, et ce, en vertu d'un mandat de type «retainer». Ce mandat a été reconduit d'année en année depuis 1994 et les services rendus sont satisfaisants;

ATTENDU QUE la Ville recevait une offre de services professionnels de la même firme pour renouveler ce mandat pour l'année 2015, et ce, au même prix que les années passées;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler le contrat de type « retainer » pour l'année 2015 avec la firme Deveau avocats aux mêmes conditions que celles prévues à la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-62-DEC;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que soit renouvelé, aux mêmes conditions et au même prix de 1 800\$ par mois (taxes en sus), pour l'année 2015, le mandat à la firme Deveau avocats, aux conditions mentionnées à l'offre de services professionnels datée du 16 janvier 2015, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2015-92-DEC MANDAT / INJONCTION / BRUIT / KWP INC.

ATTENDU QUE l'usine KWP inc. située au 1367, rue Nationale à Terrebonne, fabrique des panneaux d'agglomérés et qu'à cet effet elle s'est munie d'un dépoussiéreur ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à l'émission de constats d'infraction au motif de bruit excessif puisque de nombreux citoyens se sont plaints du bruit causé par l'usine et/ou le dépoussiéreur ;

ATTENDU QUE l'usine KWP inc. a transmis à la Ville de Terrebonne un plaidoyer de culpabilité et a payé l'amende à la Cour municipale ;

ATTENDU QUE le bruit excessif se poursuit et qu'il y a lieu de procéder par injonction par la Cour supérieure et de requérir du tribunal la fermeture de l'usine et/ou la cessation du bruit excessif causant des troubles de voisinage ;

ATTENDU QU'après de nombreuses vérifications : règlements, rapports, avis aux administrateurs de l'usine, la situation demeure inchangée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de mandater la firme Dufresne Hébert Comeau avocats pour intenter un recours en injonction contre la société KWP inc. afin de faire fermer l'usine et/ou de faire cesser les émissions de bruit constituant un trouble du voisinage, et ce, dans les meilleurs délais.

**CE-2015-93-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 991 901,69\$ préparée le 22 janvier 2015.

**CE-2015-94-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 236 604,72\$ préparée le 22 janvier 2015.

**CE-2015-95-DEC PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL / CHARGÉ
DE PROJETS, GESTION DE CHANTIERS /
DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX**

ATTENDU le rapport présenté par M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, relativement à la nécessité de prolonger les services du chargé de projets, gestion de chantiers, à la Direction du génie et projets spéciaux, M. Mathieu Pâquet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 15 avril 2017 (26 mois), les services de M. Pâquet au poste de chargé de projets, gestion de chantiers, à la Direction du génie et projets spéciaux.

Que le salaire de M. Pâquet soit pris à même les fonds des règlements en lien avec les projets sur lesquels il est affecté.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail (prolongation) de M. Pâquet.

Que la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-264-DEC soit et est modifiée afin d'y lire : « Que le salaire du chargé de projets soit pris à même les fonds des règlements en lien avec les projets sur lesquels il est affecté » au lieu de : « Que le salaire du chargé de projets soit pris à même le fonds des règlements numéros 539, 542 et 543 ».

**CE-2015-96-DEC PÉRIODE D'ESSAI / CHEF DE SERVICE,
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT /
DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal 312-06-2014 entérinant la nomination de M. Marc Léger à titre de chef de service, développement durable et de l'environnement, à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE M. Marc Léger a terminé sa période d'essai le 31 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE M. Marc Léger a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que M. Marc Léger soit et est confirmé au poste de chef de service, développement durable et de l'environnement, à la Direction de l'urbanisme durable.

**CE-2015-97-DEC DEMANDE DE RACHAT D'ANNÉES DE SERVICE /
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE Mme Caroline Dubeau a été embauchée par la Ville de Terrebonne le 20 mai 2014 à titre de coordonnatrice, paie, à la rémunération à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QUE Mme Dubeau a participé au Régime de retraite des employés de la Ville de Montréal du 8 septembre 2003 au 30 mai 2014 ;

ATTENDU QUE l'article 12.04 du protocole d'entente intervenu avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne et la Ville de Terrebonne, prévoit que :

« Les participants au régime de retraite qui veulent se prévaloir des dispositions de l'article 9.3 du régime de retraite relatif aux ententes de transfert doivent adresser leur demande à la Direction des ressources humaines. Une telle demande doit être approuvée par la Ville, aux conditions déterminées par la Ville, dont notamment les hypothèses actuarielles utilisées et le principe qu'aucun risque financier supplémentaire ne doit être assumé par le régime et par la Ville » ;

Et que l'article 12.05 prévoit que :

« Les délais pour se prévaloir des dispositions des articles 12.03 et 12.04 sont d'un an à compter de la signature du présent protocole, ou d'un an à compter de la date d'embauche ou de nomination pour les nouveaux participants. L'employé assume 100% du coût du rachat. »

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a mandaté la firme Aon Hewitt inc. pour la production du relevé de rachat et l'hypothèse actuarielle à utiliser aux fins de la détermination du coût de rachat lesquels ont été établis et sont acceptables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif accepte d'offrir à Mme Caroline Dubeau la possibilité de racheter des années de service dans le Régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne rembourse au comité de retraite, les honoraires actuariels découlant de cette demande, après vérification et approbation de la Direction des ressources humaines.

**CE-2015-98-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CONSEILLER EN
VÉRIFICATION / BUREAU DU VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE le 9 juillet 2014, le comité exécutif autorisait l'embauche de M. Olivier Provost-Marchand au poste de conseiller en vérification au Bureau du vérificateur général ;

ATTENDU QUE M. Provost-Marchand terminera sa période d'essai le 11 février 2015 ;

ATTENDU QUE M. Provost-Marchand a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Claire Caron, vérificatrice générale, que M. Olivier Provost-Marchand soit et est confirmé au poste de conseiller en vérification au bureau du vérificateur général.

**CE-2015-99-REC SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT /
SERVICE D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DANS LES
IMMEUBLES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 124-03-2013, adoptée le 11 mars 2013, acceptant la soumission de la société Av-Tech inc. pour le service d'entretien électrique dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 116 745,62\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9016) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9016 pour l'entretien électrique dans les immeubles arrive à échéance le 31 janvier 2015 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2^e) année ;

ATTENDU QUE l'article 16 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 119 460,80\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat précédent plus l'IPC (1,39%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 janvier 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour l'entretien électrique dans les immeubles avec la société Av-Tech inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 103 901,54\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0018 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-100-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES
RÉSIDUS VERTS / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC
DEUX (2) OPTIONS DE RENOUELEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la collecte, transport et traitement des résidus verts pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La collecte, le transport et le traitement des résidus verts pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2015-101-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
DE PAYSAGE / MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT
D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE / CONFECTION DES**

**PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION D'UN PONT ET TRAVERSES DE
COURS D'EAU SUR L'AVENUE URBANOVA ET
AUTRES AMÉNAGEMENTS CONNEXES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 115-03-2014, adoptée le 10 mars 2014, acceptant la soumission de la firme Dessau pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour la construction d'un pont sur l'avenue Urbanova et autres travaux conformément au concept distinctif de traverse de cours d'eau permanent (SA14-7003)

ATTENDU QU'il est souhaitable que le design du nouveau pont soit conçu au sein d'une équipe multidisciplinaire qui comprend un architecte paysagiste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en architecture de paysage pour poursuivre et accompagner la firme Dessau dans le cadre de leur mandat octroyé par la résolution du conseil municipal numéro 115-03-2014** ». (référence : règlement d'emprunt 487-1).

**CE-2015-102-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 631 /
ACQUISITION D'UN BALAI ASPIRATEUR, DE DEUX
(2) CAMIONS DIX (10) ROUES, D'UN CHARGEUR
SUR ROUES ET D'UNE PLATE-FORME DE
TRANSPORT**

ATTENDU le plan pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements ;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation prévoit pour l'année 2015 de procéder à l'acquisition de véhicules lourds et d'équipements ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (631) décrétant un emprunt au montant de 1 231 250\$, dont le terme de remboursement est fixé à dix (10) ans, pour l'acquisition d'un balai aspirateur, de deux (2) camions dix (10) roues, d'un chargeur sur roues et d'une plate-forme de transport.

**CE-2015-103-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT
SANITAIRE DANS DIVERSES RUES / PHASE II /
PROGRAMME TECQ II**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 459-09-2014, adoptée le 22 septembre 2014, acceptant la soumission de la société Gainex inc. pour des travaux de gainage d'égout sur diverses rues – phase II pour un montant de 381 580,18\$ (t.t.c.)(SA14-7029) ;

ATTENDU QUE la firme WSP a présenté un avis de changement pour un excédent de coûts totalisant une somme de 40 842,81\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 janvier 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve l'avis de changement émis par la firme WSP pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de

35 523,21\$ (taxes en sus) à la société Gainex inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 610. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0038 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-104-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE / THÉÂTRE
DES VENTREBLEUS / LA CARAVANE / ÉTÉ 2015**

ATTENDU QUE le projet pilote de théâtre ambulant présenté dans les parcs de même qu'à la clientèle des camps de jour depuis l'été 2012 fut un franc succès ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Le Théâtre des Ventrebleus concernant la présentation d'un spectacle familial itinérant « La Caravane » dans différents parcs de la Ville de Terrebonne au cours de l'été 2015. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0031 et émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2015-105-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CRÉATION DE COMITÉ / ACHAT DE MODULES DE
JEUX ET DE BALANÇOIRES / PARC DE
L'HARRICANA**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 26-01-2015, adoptée le 19 janvier 2015, autorisant les modifications au processus de sélection des modules de jeux et de balançoires pour les parcs ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux et des balançoires pour le parc de l'Harricana ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de modules de jeux de parc et de balançoires pour le parc de l'Harricana*** », et ce, selon les critères d'évaluation énumérées à la résolution du conseil municipal numéro 26-01-2015.

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
 - M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
 - M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens et inspecteur accrédité de l'IQSAJ ;
 - M. Julien Dorais, architecte paysagiste de la firme Lemay, DAA, et inspecteur accrédité de l'IQSAJ ;
-

**CE-2015-106-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION
GRAPHIQUE / COMMUNICATION EXTERNE ET
INTERNE / COMITÉ / GASCON / DES SEIGNEURS**

ATTENDU QUE le projet de revitalisation des artères commerciales est en cours et qu'un accompagnement est souhaitable pour le positionnement stratégique et les besoins communicationnels dudit projet (consultations publiques, besoins graphiques, etc.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, que le comité exécutif autorise la Direction des communications à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels de communications et de positionnement stratégique dans le cadre du projet de revitalisation des artères commerciales** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Mme Isabelle Lewis, directrice des communications ;
- M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, ou M. Guy Daoust, adjoint au directeur de l'urbanisme durable ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

CE-2015-107-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Secrétaire